



FONDS TOURISME DURABLE

Incroyable mais vert !

Restaurateurs, hébergeurs, acteurs du
slow tourisme, avec France Relance
et les financements de l'ADEME,
empruntez le chemin du tourisme durable.

agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises





MOT D'ACCUEIL

Comités et agences du Tourisme
Départements 19, 23, 24, 87





Votre interlocuteur

Yann DUCATTEUW

Chargé de mission

Fonds Tourisme Durable

y.ducatteuw.ftd@tourismeperigord.com

06 70 34 88 30

**Comités départementaux du Tourisme
Départements 19, 23, 24, 87**



LE FONDS TOURISME DURABLE

Aides financières pour un tourisme durable :

- diagnostic *in situ* + plan d'actions
- financement partiel des coûts d'étude et d'investissements de 70 actions dédiées à la transition écologique





2021

« 1000 restaurants »
10 M€

2022

Hébergements
touristiques
38 M€

Slow tourisme
2 M€



« 1000 restaurants », quelle activité est éligible ?

- La restauration commerciale traditionnelle - NAF 56.10A
- Les services de traiteurs ayant une activité événementielle - NAF 56.21Z
- Activité de restauration dans le cadre de l'agritourisme (ex. : « Accueil paysan », « Bienvenue à la ferme »)

→ Nouveaux projets acceptés si SIRET et statuts déposés

Non éligibles : restauration rapide / débits de boisson (y compris avec petite restauration) / les commerçants exerçant une activité de petite restauration / les cafétérias / les groupes et chaînes intégrées de + de 250 salariés



Hébergements touristiques, quelle activité est éligible ?

- Hôtels et hébergements similaires - NAF 55.10Z
- Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs - NAF 55.30Z
- Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée - NAF 55.20Z
- Autres hébergements - NAF 55.90Z

= hôtellerie traditionnelle, camping, résidence hôtelière, résidence de tourisme, gîte, chambre d'hôtes, refuge de montagne...

→ Nouveaux projets acceptés si SIRET et statuts déposés

→ Pour les hébergements touristiques ayant une activité de restauration, la structure est éligible au volet restauration et au volet hébergement.

Non éligibles : hébergements meublés de tourisme de particuliers.



Slow Tourisme

Slow tourisme = rupture avec le quotidien, expériences, authenticité, respect de l'environnement, approche immersive et territoriale

Objectif : accompagner financièrement 40 à 60 projets de [slow tourisme](#) dans les territoires ruraux (Fonds de 2 Millions €)

Cibles : projets *slow* tourisme : petite taille/emblématiques, portés par tout type d'opérateurs

Exemples : la nuit de la Chouette, le brâme du cerf, découvrir le territoire en roulotte, Mise en valeur de patrimoines culturels, services touristiques innovants

Avis technique des opérateurs touristiques institutionnels référents (Office de Tourisme, Comité Départemental Tourisme) obligatoire



Zone Rurale

Voir « Périmètre communes éligibles Fonds Tourisme Durable 2021 ADEME », à savoir < 20.000 habitants

Sont donc exclus : Bergerac, Brive-la-Gaillarde, Limoges, Panazol, Périgueux, Sarlat, etc.

➔ Existence du [Fonds Tremplin](#) (amputé des actions spécifiquement liées à la restauration et au tourisme durable)



Adhésion à une fédération ?

Nationale

- Fédération internationale des Logis de France
- Fédération nationale des Gîtes de France (sauf en Creuse)
- Ligue de l'Enseignement

Nouvelle-Aquitaine

- NAHPA (sauf en Limousin)
- UNAT
- UMIHNA

➔ **Prendre contact avec leur chargé de mission Fonds Tourisme Durable**



L'accompagnement

Conditions pour bénéficier des aides du Fonds Tourisme Durable :

- Zone rurale
- Code NAF éligible
- Signature de la charte « 1.000 Restaurants durables » / inspiration de l'Ecolabel pour les hébergements touristiques
- Réalisation d'un diagnostic par un chargé de mission Fonds Tourisme Durable agréé
- Fournir les devis des investissements et études projetés
- S'engager à réaliser le plan d'actions



Le montant de l'aide

- Jusqu'à 80% du coût de l'investissement/diagnostic, avec plafond maximum
- Entre 5.000€ (de la liste FTD) et 200.000€ d'aide ADEME (max 10.000€ pour les restaurants)
- 30% à la signature, 70% après la réalisation des investissements
- Devis à fournir (pas de factures à transmettre à l'ADEME)
- Conserver les factures en cas de contrôle aléatoire de l'ADEME



Le Fonds Tourisme Durable, ce n'est pas...

Pas d'aides financières pour :

- La rénovation générale
- L'isolation des bâtiments
- La production de chaleur

D'autres dispositifs à l'échelle nationale et régionale existent :

- [Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des TPE/PME](#)
- [Prêt vert et économies d'énergie ADEME BPI France](#),
- Le [Diag Eco-flux](#)
- Le [Fonds Chaleur](#) de l'ADEME, etc.



70 actions éligibles – Restauration durable

- **Restauration durable** : étude de marché, formation cuisine durable, meubles et contenants pour vrac, bioseaux
- **Communication durable** : supports de communication dédiés à la restauration durable
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : balance, déshydrateur, robot-coupe, gourmet bags, cellule de refroidissement, stérilisateur, étiqueteuse, contenants à emporter réutilisables, etc.
- **Economies d'énergie** : thermomètres, stores pare-soleil extérieurs, isolation des meubles réfrigérés
- **Economie d'eau** : mitigeurs, limiteurs de pression, chasses d'eau double- flux



70 actions éligibles – Hébergements touristiques durables

- **Hébergement durable** : formation aux éco-gestes, diagnostic *business plan* durable
- **Communication durable** : supports de communication dédiés à l'hébergement durable
- **Economies d'énergie** : audit rénovation énergétique, sèche-linge professionnel (>9kg, A+++), bâche de nuit piscine, mur végétal, volets, pare-soleil extérieurs, détection d'ouverture de fenêtre, programmateur horaire
- **Economie d'eau** : mitigeurs, limiteurs de pression, chasses d'eau double flux, récupérateur d'eau de pluie (10 m³), toilettes sèches
- **Mobilité** : abri vélo avec production photovoltaïque



70 actions éligibles – Lutte contre le changement climatique

- Bilan CO2
- Stratégie de réduction des émissions de GES (démarche ACT)

70 actions éligibles – Ecoconception et labellisation

- Aide à la consultance ISO 14001:2015 (écoconception), démarche d’affichage environnemental, mise en œuvre Ecolabel, label Numérique responsable
- Certification Ecolabel européen de produits ou services



70 actions éligibles – Eclairage

- Modules LED (CEE BAT-EQ-127)
- Puits d'éclairage naturels
- Eclairage extérieur LED (CEE RES-EC-104)
- Etude de dimensionnement éclairage (investissement >25.000€)

70 actions éligibles – Froid commercial

- Amélioration de l'étanchéité et de l'isolation des meubles de vente réfrigérés et/ou chambres froides
- Remplacement (des fluides) dans les équipements frigorifiques commerciaux
- Installation de froid commercial centralisé au CO2 avec récupération de chaleur



70 actions éligibles – Rénovation globale des bâtiments et qualité de l'air

- Mise en œuvre d'un **audit énergétique**
- Maîtrise d'oeuvre (**MOE**) pour rénovation globale (objectif de réduction de 50% des émissions CO2)
- **Diagnostic sur la qualité de l'air**



70 actions éligibles – Mobilité

- Mise en place d'un **Plan Déplacement Entreprise (PDE)**
- **Remplacement véhicule thermique par un véhicule électrique** (véhicule léger, fourgon, fourgonnette)
- **Transformation de véhicule thermique en véhicule électrique = Retrofit** (fourgon, fourgonnette, poids lourd)
- **Véhicule utilitaire léger frigorifique électrique - neuf**
- **Amélioration d'un système frigorifique** existant sur véhicule neuf ou existant
- **Vélo cargo** à usage professionnel
- **Abri vélo**
- **Etude de dimensionnement** transport durable (> 25.000€)



70 actions éligibles – Economie circulaire et gestion des déchets

- **Etat des lieux** production de déchets (max 1.100l/sem)
- **Analyse de process** production déchets
- **Diagnostic** pour réduire la production d'emballages plastiques
- **Bilan Matières**
- **Récupération eaux de pluie** (citerne 10 m³)
- **Compacteurs** cartons et plastiques, **broyeurs végétaux**
- **Préparation des biodéchets** (< 10T déchets/an)
- **Composteurs** (< 10T déchets/an)
- **Etude de dimensionnement économie circulaire**



Résumé de l'accompagnement FTD en 4 étapes

Si actions éligibles

1. Diagnostic

- Gratuit mais obligatoire pour le bénéficiaire pour accéder aux aides
- Réalisé par le partenaire

2. Plan d'actions

- Découle du diagnostic
- En accord avec le bénéficiaire

3. Investissement

- Un catalogue d'actions détaille les actions éligibles et les aides financières
- Restaurants : signature du Cadre d'engagement « 1000 restaurants durables »

4. Evaluation

- Diagnostic final simplifié
- Restaurants : atteinte des objectifs du cadre d'engagement
- Evaluation par contrôle aléatoire de l'ADEME



Questions (écrites) – Réponses (orales)





**Si vous souhaitez être accompagné
dans le cadre du Fonds Tourisme
Durable, merci de remplir le
formulaire qui vous sera envoyé à la
suite du webinaire**





MERCI pour votre attention

